



CHALLENGE DEPARTEMENTAL DES CLUBS « 2010 »

Règlement :

Un challenge sera attribué sur l'ensemble des épreuves ouvertes à toutes les catégories.

- a) - Un trophée sera remis au club qui aura le plus de points sur l'ensemble de la saison (cumul des points obtenus par l'ensemble de ses cycloportifs)
- b) - Un trophée sur la moyenne de points la plus importante sera remis au club ayant au moins 4 cycloportifs (nombre de points total divisé par le nombre de cartons distribués)

Attribution des points :

- a) - Participation : 3 points sur les épreuves inscrites au calendrier du Loiret
- b) - Places : vainqueur 10 points
 - deuxième 7 points
 - troisième 6 points
 - quatrième 4 points
 - cinquième 3 points
 - sixième 2 points
 - septième 1 point
- c) - Tout cycloportif bénévole sur l'organisation d'une épreuve sera crédité des 3 points de participation sur demande justifiée de son président de club ou de la commission.
Les gentlemen ne compteront pas dans le challenge.